

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	11 (1873)
Heft:	32
Artikel:	Manière dont les israélites abattent les bêtes de boucherie : (extrait d'une lettre adressée par le grand rabbin de Genève au rédacteur du journal l'Ami des animaux)
Autor:	Wertheimer
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-182371

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'était véritablement l'ordre au sein du plaisir, et dont le principal mérite revient à l'activité prévoyante de l'honorable Président de la Commission, M. le pasteur Bauty.

L'après-midi arrivèrent de tous côtés des files de campagnards qui avaient quitté l'habit du travail pour venir se mêler à la troupe joyeuse. La société de chant était aussi de la fête ; elle exécutait des morceaux patriotiques alternant avec la musique qui jouait ses plus beaux airs, pendant que l'heureuse jeunesse s'abandonnait à l'ardeur de ses jeux. Bientôt, sous l'influence de cette gaîté communicative qui est particulière au jeune âge, chacun se sentit gagné par l'allégresse générale, et cette fête, destinée aux petits, devint la fête de tous, une vraie fête populaire, dont le souvenir agréable ne peut manquer de produire une influence bienfaisante sur l'esprit de la population.

Félicitons les communes de Savigny et de Forel de leur excellente initiative. Les manifestations de ce genre montrent que l'instruction populaire, après être restée trop longtemps une obligation de nos lois, finit par devenir un besoin réel et par conquérir les sympathies de tous. Elles prouvent que le peuple vaudois est dans le chemin du vrai progrès ; c'est une bonne réponse à ceux qui dénigrent son caractère et ses institutions et qui voudraient voir son étoile disparaître au soleil levant de la centralisation.

Agréez, etc.

On dzuso in gredons.

A n'on serviiso qué l'ant fé stu printemps, on sordà dé la réserva qu'avai manquâ dou z'appets, avai étâ condannâ à dou dzo dé preson à subi din se n'indrai.

L'arrevé tot motset tsi li, et conté l'affère à sa féna avouè onna grossa mentéri.

— Attinds-té, vai, — que lai fâ la Luise, — vu prâo rindzî la tsousa avoué lo Kemandant.

Noûtra féna lietté son faordâ, beté se n'ajuston et son bounet de la demindze et la vaitelé via.

— Dité-vai, Monsu lo Colonet, est-te verè que me n'hommo dai êtré in cliliou dou dzo pai voûtré z'ôôdré.

— Devetraï dza lai êtré !

— Saret portant onna vergogne po mon pourro Samelet dé sé verre pai la lingua dâo mondo, li qu'a adé étâ on bon sordâ proupro coumin on ugnon !

— N'est pas po la coffia que va dedins : la manqua dou z'appetz !!

— Paret bin que ma conta la veretâ, m'a de que l'étai bin tant éreintâ on dzo, que l'est restâ indroumai et que ne lé z'a pas oïu lé z'appets...

— Ne pouaivé pa lé z'oûré du io l'étaiâ, la cutsî défrou de la Caserna !

— Ha ! — clilia tsâravoûta (*), — que desé Luise, rodze coumin on cocu, l'a passâ onna nè défrou, et bin, fourrâ-lo pi houit dzo dedins !! L. C.

(*) Bandit, vaurien.

Manière dont les israélites abattent les bêtes de boucherie.

(Extrait d'une lettre adressée par le grand rabbin de Genève au rédacteur du journal *l'Ami des animaux*.)

Genève, 17 juin 1873.

Un grand nombre de versets du *Pentateuque* contiennent la défense, pour les Juifs, de manger du sang. Il leur est interdit aussi, en plusieurs endroits des livres saints, de manger des bêtes mortes de mort naturelle ou atteintes de maladie grave. De là l'usage, chez nos coreligionnaires, de faire saigner les bêtes par le cou au lieu de les abattre en les assommant. Cette opération a lieu par le ministère d'un fonctionnaire spécial (*Schochet*) qui doit avoir certaines connaissances anatomiques et être autorisé par le chef spirituel de la communauté (en Suisse, par le grand rabbin de Genève). C'est d'ordinaire un homme pieux et de mœurs irréprochables. Ses fonctions consistent à saigner la bête, étendue horizontalement par terre ou sur des tréteaux, avec un couteau finement aiguisé, et tellement tranchant qu'il suffit, d'ordinaire, d'un seul mouvement pour couper la trachée-artère et l'œsophage. Pour éviter que la bête ne souffre trop, le couteau est examiné préalablement, et la bête serait déclarée *impure* si la lame présentait la moindre fissure ou la plus légère échancrure. L'opération se fait de la même façon pour la volaille. Une fois la bête morte et ouverte, le *Schochet* examine l'intérieur, principalement les poumons et les intestins, et s'il s'y rencontre la moindre lésion (la législation religieuse en reconnaît dix-huit principales), la viande en est interdite. Cette dernière mesure a prévenu et prévient encore bon nombre de maladies.

Quant à la première, elle est loin d'être contraire aux principes qui dirigent notre Société. Les plus éminents professeurs de Zurich, Berne, Alfort, Lyon, Londres et New-York ont reconnu, dans des écrits que je tiens à votre disposition, que la manière juive de tuer les bêtes de boucherie est de beaucoup la plus *humaine* de toutes celles qui sont en usage.

Quant aux résultats moraux de cette façon de traiter les êtres que Dieu a mis à notre disposition et à son influence sur les mœurs, il ne semble pas qu'on ait à s'en plaindre. Le Juif n'est pas seulement tenu, par sa loi, d'être bon envers les animaux ; cette aversion pour le sang, que sa religion lui a inspirée, a fait de lui un être qui peut avoir et qui a, en effet, beaucoup de défauts, mais qui peut se glorifier, du moins, de n'être point porté à la violence et à la brutalité. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de mes coreligionnaires, mais il m'est permis de constater qu'il est excessivement rare qu'un juif comparaisse devant un tribunal pour voies de fait ou violences. Vous ai-je dit déjà qu'un Juif qui, par mégarde, écrase un chat ou un autre animal domestique est condamné à la pénitence ? qu'il lui est ordonné d'émiéter du pain, en hiver, devant les fenêtres pour les petits oiseaux ? qu'il lui est absolument interdit d'abattre ensemble la mère et

le petit? et enfin de séparer, en prenant un nid, les oisillons de leurs parents?

Si ce n'est pas là un code complet de douceur envers les animaux, c'est au moins une législation qui n'est pas en contradiction avec les principes qui vous dirigent et qui sont aussi les miens.

WERTHEIMER.

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE
QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR
(Suite.)

XIII

Othon dût la vie aux soins de Mathilde et de sa jeune parente; mais il fallait l'éloigner du théâtre de tant de chagrins. Un prétexte s'offrit pour l'en arracher. Condamnée à pleurer son amie, Mathilde voulut prendre le voile chez les dames de Fraubrunnen; mais la demoiselle d'Alaman, au contraire, ayant pris de l'aversion pour le cloître, demanda à rentrer dans sa famille, et pria Grandson de l'accompagner jusqu'à Chambéry.

On croit inutile d'expliquer au lecteur ce qu'il a déjà deviné, savoir comment la dame d'Estavayer, au sortir du *Te Deum*, chanté pour la victoire de Fraubrunnen, était tombée dans le piège que lui avait tendu son époux.

Grandson, brûlant du désir de venger la mort de son amante, n'avait repris l'usage de la raison que pour sentir le poids de la vie. La demoiselle d'Alaman, qui avait pris quelque ascendant sur lui, en profita pour l'éloigner des lieux où il pouvait rencontrer Gérard et elle enchaîna si bien ses ressentiments qu'il consentit à chercher de nouveau, près du connétable, la mort qu'une fortune ennemie lui avait réservée ailleurs. Il guerroya pendant cinq ans avec Du Guesclin.....

Mais qu'était devenu le farouche Gérard? Blessé dans la chaumiére du garde-chasse, effrayé du coup qu'il vient de porter au hasard, s'abhorrant lui-même, le seigneur d'Estavayer fuit ce lieu funeste. Il arrive chez lui pâle, sanglant, l'œil égaré et souffrant de sa blessure. Bientôt son entourage est embarrassé d'informer le convalescent de la mort de son épouse, dont la nouvelle est parvenue à Moudon. Le taciturne Franconis, son écuyer et confident unique de ses secrets, laisse au chapelain le soin de l'en instruire.

Le premier soin de Gérard, en apprenant la mort de Catherine, fut de changer d'appartement et de faire murer celui qu'elle avait occupé, afin d'oublier ses crimes; tout fut inutile, le remords ne lui laissait aucun répit. Trois ans plus tard, quelque affaire l'ayant conduit à Chambéry, une passion nouvelle vint s'emparer de cette âme ardente, et faire diversion à ses remords. Estavayer, étant à la messe de monseigneur de Savoie, remarque auprès de la comtesse deux jeunes beautés. L'une d'elles est la comtesse de Gruyère, sœur cadette de Grandson; l'autre, qui fait sur lui l'impression la plus vive, est la fille de messire Humbert d'Alaman, que ce seigneur, à son lit de mort, a recommandée à son souverain. Belle, aimable, mais sans fortune, on se souvient qu'elle était destinée à prendre le voile à Fraubrunnen, et que s'étant tout à coup dégoûtée du cloître, Grandson l'avait ramenée à Chambéry, après la mort funeste de Catherine.

L'impétueux Gérard aime donc pour la seconde fois, mais il ne connaît de l'amour que son excès; et la fille de messire Humbert, faite pour inspirer le sentiment le plus tendre, ne voit pas sans frémir à ses pieds le meurtrier de la belle Catherine. Cependant le comte et la comtesse, s'intéressant au succès de sa recherche, elle devient une véritable persécution. La demoiselle d'Alaman, que l'intérêt de Grandson oblige à faire la tragique aventure de la forêt de Belp, ne peut alléger aucun motif plausible de ses refus.

Accusera-t-elle, sans preuves, le seigneur d'Estavayer d'avoir assassiné son épouse? Et comment prouver le crime sans impliquer dans l'accusation celui qui en fut l'unique témoin, l'infortuné rival de Gérard?

Une circonstance imprévue vient tirer de cet embarras l'aimable parente d'Othon.

Du Guesclin, poursuivant ses conquêtes, venait de mettre le siège devant Château-Neuf, lorsqu'une maladie aiguë l'enleva tout à coup à la France. Ne voulant pas que la mort même eût le pouvoir de séparer ce héros du monarque dont il avait rassuré la couronne, Charles ordonna que son cercueil fût déposé dans la sépulture des rois, et placé au pied de la tombe qui l'attendait lui-même. Cette tombe, hélas! ne devait pas tarder à s'ouvrir; et la France eut en six semaines deux pertes irréparables à pleurer.

Grandson ayant accompagné jusqu'à Saint-Denis le convoi du connétable, se trouva dans Paris pour assister aux funérailles du roi; et chargé de porter à Chambéry la nouvelle de sa mort, il y arriva au moment où sa belle cousine était le plus embarrassée des poursuites de Gérard. Aussitôt qu'il se fut acquitté de sa commission, il s'occupa d'elle; après cinq ans, il sentait le besoin de revoir la seule personne qu'il pouvait entretenir de sa douleur. La demoiselle d'Alaman avait connu Catherine à Fraubrunnen, elle fut témoin de l'enlèvement fatal... Et dans l'instant affreux où la tombe se referma pour jamais, le désespoir d'un infortuné la trouva sensible. Ah! c'est l'unique amie qui reste à Grandson; et la volupté du malheur, celle d'exciter la pitié d'une âme tendre, l'attend auprès d'elle... Le chevalier vole chez la demoiselle d'Alaman. Celle-ci lui confia l'embarras où la réduisait la recherche du seigneur d'Estavayer.

A ce nom odieux, Othon pâlit, son œil s'enflamme d'un feu sombre; il offre à sa parente de la délivrer de cet homme atroce; il veut l'appeler au champ de l'honneur.

Hé! quoi, lui répond la demoiselle d'Alaman, faut-il rappeler à Grandson que pour provoquer Gérard il faut oublier Catherine?

— Et cependant, puis-je vous abandonner à ce monstre?

— Le cloître m'offre un asile contre lui.

— Le cloître, mais vous l'abhorrez.

— J'abhorre Gérard cent fois plus, et lorsqu'on est, ainsi que moi, vouée au malheur, choisir son supplice est une consolation.

Après avoir rêvé quelques instants, Othon prend la main de sa belle cousine, et lui dit, avec l'air de l'embarras: « Ne serait-il pas un troisième parti à prendre? »

La fille charmante rougit, détourna les yeux, et ne demanda point quel était ce parti; mais sa contenance décelait une agitation si vive, que le chevalier ne put se défendre de quelque trouble; toutefois l'ayant bientôt surmonté: « Oui, poursuivit-il, en me permettant de vous adopter, vous évitez Gérard et le cloître. »

— M'adopter, vous, me rendre un père?

— N'importe le nom. Sous celui d'époux, ma cousine, vous auriez en moi un frère, un ami...

— Que vous êtes cruel.... et généreux!.... interrompit la demoiselle d'Alaman, en versant un torrent de larmes, mais j'accepte, avec reconnaissance, ce que vous m'offrez: et le titre qui pourra me rapprocher de vous, sera toujours pour moi le plus cher.

(A suivre.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

La livraison d'Août de la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, contient les articles suivants: La psychologie expérimentale, par Maurice Vernes. — A travers la Russie. Sur le Volga, par Louis Léger. — Notre-Dame-des-Neiges, épisode des vacances. Nouvelle, par M. C.-F. Girard. — Beaumarchais, par Paul Stupfer (2^{me} partie). — La traite des nègres sur la côte occidentale de l'Afrique, par A. Glardon. — Chronique littéraire de Paris. — Chronique italienne. *Bulletin littéraire et Bibliographique*.

Bureau chez G. Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

Au magasin MONNET, place St-Laurent

Reçu un joli choix de **jumelles** et **longues-vues**, pour touristes, d'excellente qualité et à des prix très avantageux.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.